

**Certificat d'approbation C.E.E. de modèles
n° F-06-C-1140 du 8 septembre 2006**

**Organisme désigné par
le ministère chargé de l'industrie
par arrêté du 22 août 2001**

DDC/22/G021589-D3

**Séparateurs et purgeur de gaz
TOKHEIM SOFITAM APPLICATIONS**

Le présent certificat est établi en application de la directive 71/316/C.E.E. du 26 juillet 1971 modifiée relative aux dispositions communes et aux instruments de mesurage et aux méthodes de contrôle métrologique, de la directive 71/319/C.E.E. du 26 juillet 1971 relative aux compteurs de liquides autres que de l'eau et de la directive 77/313/C.E.E. du 5 avril 1977 modifiée relative aux ensembles de mesurage de liquides autres que de l'eau, du décret n° 73-788 du 4 août 1973 modifié portant application des prescriptions de la Communauté économique européenne relatives aux dispositions communes aux instruments de mesurage et aux méthodes de contrôle métrologique et du décret n° 73-791 du 4 août 1973 relatif à l'application des prescriptions de la Communauté économique européenne au contrôle des compteurs volumétriques de liquides autres que de l'eau et de leurs dispositifs complémentaires.

FABRICANTS :

TOKHEIM SOFITAM APPLICATIONS - 5, rue des Chardonnerets, ZAC Paris-Nord 2, 93290 TREMBLAY EN FRANCE

Ateliers : usine de Falaise – avenue de Verdun – 14700 FALAISE

DEMANDEUR :

TOKHEIM SOFITAM APPLICATIONS, Usine de Falaise- Avenue de Verdun-14700-Falaise

OBJET :

Le présent certificat renouvelle les certificats d'approbations C.E.E. de modèles suivants :

- n° 97.00.522.001.0 du 29 avril 1997⁽¹⁾ concernant les séparateurs de gaz TOKHEIM SOFITAM APPLICATIONS modèles EC 27-40,
- n° 98.00.522.003.0 du 25 mai 1998⁽²⁾ concernant les séparateurs de gaz TOKHEIM SOFITAM APPLICATIONS modèles FS 24,
- n° 99.00.522.001.0 du 31 mars 1999 concernant les purgeurs de gaz TOKHEIM SOFITAM APPLICATIONS modèles EC 29-150.

CARACTERISTIQUES :

Les caractéristiques des instruments faisant l'objet du présent certificat sont identiques à celles définies dans les certificats précités.

INSCRIPTIONS REGLEMENTAIRES :

Les inscriptions réglementaires sont inchangées.

DEPOT DE MODELES :

La documentation relative à ce dossier est déposée au Laboratoire national de métrologie et d'essais (LNE) sous la référence DDC/22/G021589-D3 et chez le fabricant.

VALIDITE :

Le présent certificat est valable dix ans à compter de la date figurant dans son titre.

Pour le Directeur Général,

Laurence DAGALLIER
Directrice Développement et Certification

⁽¹⁾ Revue de métrologie, juillet 97 p. 289

⁽²⁾ Revue de métrologie, septembre 98 p. 426